

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE**  
**30 AVRIL 2026 À 18H30**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril 2026, le Conseil d'administration du CCAS s'est réuni en session ordinaire après convocation légale adressée le 17 avril 2026, sous la présidence de Madame Micheline CIGNA, Vice- Présidente du CCAS.

**Étaient présents** : Mme Nathaly TAVERNIER - Mme Micheline CIGNA - Mme Aurélie BROSE - M. Bernard DOUTRELEAU - Mme Marie-Hélène GRENIER - M. Noham DJATOUT - M. Philippe GUÉRIN - M. Isaac HABOUZIT - Mme Emna LAHMADI ;

**Absent ayant donné pouvoir** : M. Michel VENDRA pouvoir à Mme Micheline CIGNA ;

**Absents** : M. Jean-François LESAGE - Mme Hajera TURKI - Mme Béatrice MADINIER ;

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 9

**15/CCAS - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

Micheline CIGNA, Vice- Présidente du CCAS,

**VU** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2121-14 du CGCT;

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 28 Mars 2026 relative à l'élection du Maire de Sassenage ;

**VU** la délibération n°10 - 2026 du Conseil d'Administration du CCAS du 16 Avril 2026 qui acte l'installation des membres du Conseil d'Administration du CCAS ;

**CONSIDÉRANT** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**CONSIDÉRANT** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**CONSIDÉRANT** qu'en l'absence de Monsieur Michel VENDRA, Micheline CIGNA, Vice-Présidente assure la présidence de la séance ;

**CONSIDÉRANT** que le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE</b>				
<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025</b>				
		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total cumulé</b>
Recettes	Prévision budgétaire totale	15 883,01 €	672 004,66 €	687 887,67 €
	Recettes réalisées	8 246,2 €	702 138,62 €	710 384,82 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	45 415,21 €	772 780,18 €	818 195,39 €
	Dépenses réalisées	11 717,19 €	706 187,55 €	717 904,74 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-3 470,99€	-4 048,93€	-7 519,92€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	29 532,20 €	100 775,52 €	130 307,72 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	26 061,21 €	96 726,59€	122 787,80€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	26 061,21€	96 726,59€	122 787,80€

## PROPOSE au Conseil d'Administration

- **D'APPROUVER** le CFU 2025 du CCAS de Sassenage.
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur Michel VENDRA, Maire-Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

### Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Sassenage, les jours, mois, et ans susdits et ont signé les membres présents et/ou représentés.

Certifié exécutoire par le Président  
du C.C.A.S compte tenu de la  
réception en Préfecture le :  
et de la publication le :

Pour copie certifiée conforme  
Sassenage, le 5 mai 2026

La Vice-Présidente du CCAS,  
Micheline CIGNA

